



## Présentation de l'Union panafricaine des avocats (l'UPA)

L'UPA est un forum associatif continental pour les avocats africains et les associations d'avocats. L'UPA a été fondée en 2002, par des responsables africains de barreaux et d'éminents avocats, afin de prendre en compte les aspirations et les préoccupations des peuples africains ainsi que de promouvoir et de défendre leurs intérêts communs. Elle regroupe les cinq associations régionales d'avocats du continent, plus de cinquante-quatre associations nationales d'avocats et plus de 500 avocats.

La **vision** de l'UPA est de voir une Afrique unie, prospère et juste, fondée sur la primauté du droit et la bonne gouvernance. Sa **mission** est de faire progresser le droit et la profession juridique, la primauté du droit, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et des peuples et le développement socio-économique du continent africain.

La gouvernance de l'UPA est composée de trois organes (Assemblée générale, Conseil et Comité exécutif) dotés de responsabilités complémentaires en termes de supervision au plan politique, stratégique et financier. L'Assemblée générale se compose de tous les membres corporatifs et individuels de l'UPA ; elle se réunit au moins une fois tous les trois ans. Le Conseil de l'UPA est composé des bâtonniers des cinq associations régionales et cinquante-quatre associations nationales d'avocats (Barreaux et Sociétés savantes) ; il se réunit au moins une fois l'an. L'Assemblée générale élit un Comité exécutif, pour diriger et représenter l'organisation, formuler ses politiques et stratégies, et superviser le Secrétariat, qui est dirigé par le directeur exécutif. Les programmes, projets et activités sont donc mis en œuvre par le Secrétariat, stratégiquement situé à Arusha (Tanzanie), qui est également le siège notamment de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption.

Dans son plan stratégique 2014-2018, l'UPA détermine ses principaux domaines stratégiques d'intervention comme étant :

1. Le renforcement institutionnel
2. Le développement de la profession juridique
3. La primauté du droit et la bonne gouvernance

### Compétences clefs de l'UPA

#### Partenariats stratégiques et réseaux

L'UPA travaille en partenariat avec divers acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux pour atteindre des buts et objectifs partagés. Le directeur exécutif de l'UPA, M. Donald Deya, est le président du Centre pour la participation des citoyens à l'Union africaine (CCP UA) et la Coalition internationale pour la responsabilité de protéger (ICRtoP) ; avant cela, il a également présidé la Coalition pour l'établissement d'une Cour africaine (CEAC). L'UPA est aussi membre du Comité de pilotage de la



Plateforme de la société civile africaine sur les principes de partenariat (ACPPP) entre les gouvernements et la société civile.

### La reconnaissance globale de l'Union africaine

L'UPA s'est forgée une position enviable en tant que partie prenante des OSC respectée à l'Union africaine (UA) et au sein de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA). Les hauts fonctionnaires et intervenants clefs de l'UA considèrent l'UPA comme un acteur important avec qui interagir, s'associer et collaborer. En effet, l'UA a attribué à l'UPA un contrat de consultance en vue de préparer le projet de protocole pour l'extension de la compétence de la Cour africaine aux crimes pénaux internationaux ; il s'agit de l'une des décisions de droit les plus complexes jamais prises par l'Union africaine et ses États membres. Nous avons appuyé l'UA, ses organes et ses institutions, les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres durant les négociations portant sur le texte du projet de protocole, qui a de fortes chances d'être adopté lors du prochain sommet ordinaire de l'UA.

Il existe un protocole d'accord (PA) entre l'UPA et l'UA. L'UPA est régulièrement associée aux activités du Bureau du Conseiller juridique (BCJ), du Département des affaires politiques (DPA), de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAFDHP), la Commission de l'Union africaine sur le droit international (AUCIL) et du Parlement panafricain (PAP), notamment. L'UPA collabore également régulièrement avec la Communauté de l'Afrique de l'est (EAC), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), ce qui lui permet d'acquérir des connaissances, des compétences et de l'expérience pratiques et utiles sur la façon dont les communautés économiques régionales africaines (CER) et les organisations régionales (OR) interagissent avec l'UA.

### Connaissances spécialisées sur le Système africain juridique et des droits de l'homme

L'UPA est l'un des partenaires extérieurs les plus importants et actifs de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAFDHP). Elle a été directement associée aux litiges traités à la Cour bien plus que n'importe quelle autre institution. Elle est la première institution à bénéficier du statut *d'amicus curiae* à la Cour et la première organisation à être désignée prestataire d'assistance judiciaire à la Cour. Elle est également un partenaire respecté de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), de la Commission de l'Union africaine sur le droit international (AUCIL) et du Parlement panafricain (PAP). Elle collabore aussi activement avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Facilité africaine de soutien juridique (ALSJ/FASJ) qui l'appuient financièrement.

Au cours des quatre dernières années, l'UPA a recueilli un ensemble de connaissances sur le droit international en Afrique et les institutions internationales, y compris toutes les institutions citées ci-dessus. Compte tenu de notre positionnement stratégique, nous sommes bien placés pour avoir un impact positif sur la démocratie, la gouvernance, la primauté du droit, les droits de l'homme et, en général sur les questions juridiques aux niveaux continental et régional.



## Projets et réalisations clefs de l'UPA

### Services consultatifs et de consultance à l'Union africaine

Nous avons conseillé, et continuons de conseiller, l'UA sur l'infrastructure judiciaire/quasi-judiciaire au niveau du continent, et en particulier sur l'inclusion d'une compétence pénale internationale à la Cour africaine de justice et des droits de l'homme. Cette compétence s'étendra aux questions pénales telles que le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le changement anticonstitutionnel de gouvernement et la corruption (*voir ci-dessous la section sur le droit international des droits de l'homme*).

L'UPA a également participé aux activités suivantes :

- Les négociations du projet de protocole pour améliorer le mandat législatif du Parlement panafricain (PAP)
- La négociation de la Loi type sur la compétence universelle
- L'Opérationnalisation de l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA) et le soutien au renforcement de l'Architecture africaine de paix et sécurité (APSA)
- Le processus d'élaboration d'un Cadre stratégique pour la justice transitionnelle africaine
- L'élaboration d'instruments juridiques pour la transformation de la Commission de l'Union africaine (CUA) en Autorité de l'Union africaine (AUA). *Ce processus a toutefois été suspendu pour le moment.*

### Droit commercial international

Grâce à un projet financé par la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF/FASJ), un membre du groupe de la Banque africaine de développement (BAD), l'UPA a organisé une conférence continentale et des séminaires régionaux sur les transactions commerciales internationales complexes et le règlement des différends (contentieux et arbitrage) et les Fonds vautours. Un accent particulier a été mis sur l'industrie extractive (minéraux, pétrole et gaz) et les projets d'infrastructure à grande échelle. Le projet a identifié, à la fois :

- Les connaissances, compétences, expérience existantes des avocats sur le plan individuel (travaillant soit pour l'État soit pour le secteur privé) et institutions juridiques, que nous avons consignées dans un répertoire des avocats d'affaires en Afrique
- La nécessité de renforcer davantage les capacités en matière de droit commercial international en Afrique.

### Droits des droits de l'homme en Afrique

En travaillant avec les organisations intergouvernementales et diverses ONG internationales et africaines, l'UPA a apporté une contribution significative dans le domaine du droit des droits de l'homme Afrique.



Outre ses interventions de plaidoiries à la Cour africaine, et la rédaction du protocole qui pourrait étendre sa compétence, l'UPA a activement participé à plusieurs autres développements normatifs au niveau de l'UA. Pour compléter le travail effectué sur la justice pénale internationale en Afrique, l'UPA, en collaboration avec *Open Society Initiative* pour l'Afrique de l'Est, a également tenu une consultation sur l'adoption d'une position commune sur les propositions des OSC pour une compétence pénale internationale de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (EACJ).

En 2012, l'UPA a lancé un projet qui vise à catalyser une meilleure compréhension de l'interaction entre les différentes institutions du système africain des droits de l'homme et la complémentarité qui existe entre eux en ce qui concerne leurs mandats de promotion et de protection. De ce projet de recherche sortira la publication d'un guide pratique pour les praticiens afin que les institutions susmentionnées œuvrent efficacement. Ce projet est soutenu par la Fondation Ford.

l'UPA a également organisé une série de séminaires et de colloques régionaux sur le système juridique et des droits de l'homme en Afrique afin que les avocats et les représentants de la société civile puissent travailler avec les architectures émergentes des droits de l'homme, de la gouvernance, de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et continental. Les séminaires ont porté sur la vulgarisation de l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA), la Stratégie africaine des droits de l'Homme (ADHS), l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), et a mis un accent particulier sur les litiges à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (EACJ). Ce projet a été appuyé par l'Agence de coopération suédoise pour le développement international (SIDA), avec le soutien de *Open Society Foundations*.

### Justice transitionnelle en Afrique

À partir de 2012, l'UPA a également lancé un projet de recherche et de documentation visant à cartographier les mandats et les capacités de justice transitionnelle des organes et institutions de l'UA, et diverses autres organisations intergouvernementales africaines, comme la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Une fois pleinement opérationnel, ce programme disposera d'une carte interactive de ces institutions, ainsi que des associations d'avocats et d'autres OSC qui collaborent ou travaillent avec chaque institution intergouvernementale.

### Publications

Avec le soutien de l'Agence de coopération suédoise pour le développement international (ASDI), l'UPA a lancé en mai 2013, la première édition de son Annuaire panafricain du droit (PAYL) à Arusha. L'Annuaire contient des articles de grands auteurs sur une variété de questions juridiques contemporaines et d'actualité. l'UPA publie également des Notes de synthèses. Celles-ci sont utilisées pour diffuser l'information et favoriser le débat sur les possibilités d'engager les différents organes de l'UA, des CER et d'autres organes intergouvernementaux, des institutions et des mécanismes plus globaux, créatifs et proactifs, en matière de constitutionnalisme, démocratie, bonne gouvernance, primauté du droit, droits de l'homme et des peuples, paix et sécurité.



Enfin, l'UPA diffuse des bulletins mensuels d'information et des bulletins spéciaux, en anglais et en français auprès de ses membres, nombreux et divers, et des parties prenantes figurant dans sa base de données. Ces communiqués renseignent sur les développements récents, les opportunités, les événements et les questions touchant tout le continent.

#### Plateforme interactive en ligne et répertoires juridiques

En complément de ces activités, l'UPA a développé un site web interactif qui sert de plate-forme pour ses membres et ses parties prenantes pour s'informer, échanger des idées et interagir les uns avec les autres. Ce site contient un répertoire des principaux instruments juridiques de l'Union africaine et de ses organes. L'UPA envisage de devenir un hub en ligne, permettant un accès libre au droit en mettant à disposition en ligne, toute la législation de l'Union africaine et de ses organes, des CER et d'autres organisations intergouvernementales africaines, ainsi que les législations nationales clefs pertinentes à la mission de l'UPA. Bientôt, l'UPA mettra à disposition en ligne un répertoire des avocats africains et Associations d'avocats.

Dans un avenir proche, l'UPA déploiera ses comités de membres et un système de « Correspondants l'UPA » afin de permettre une plus grande participation et interaction entre ses membres et d'autres parties prenantes.

